Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200044089-20261104-CA_2026_058-DE

CIAS
CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du mercredi 04 novembre 2026
Délibération n° 2026-58

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quatre novembre à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté (1 rue Monge à Lannion), le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de Madame Gaby CADIOU, Vice-Présidente, après convocation adressée individuellement à chaque administrateur le mardi 27 octobre 2026.
Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 14

Etaient présents :
BELLEGUIC Marie-Claude, BERTINOTTI Dominique, BODIN Marie-Pierre, CADIOU Gaby, CHAUVAUX Marie-Thérèse, FERRIER Florence, GENETAY Stéphanie, LE DAMANY Yves, LOGNONE Jamila, MORVAN Sonia, PHILIPPE Joël, NOËL Marguerite, VOGE David, WEISSE Philippe.

Excusés ayant donné procuration : 3
BENECH Laurence à PHILIPPE Joël, GABRIEL Anne à MORVAN Sonia, PERREAU Frédéric à BODIN Marie-Pierre.
Etaient excusés : 6
EGAULT Gervais, ALLAIN Sonia, LIRZIN Yvon, BROUDIC Anne-Marie, LE BESCONT Julie, PRIGENT Brigitte.
Etaient absents : 0
Secrétaire de séance : KOUFI Doudja

Délibération n° 2026-58
Objet : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs permanents de l'EHPAD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,
VU le tableau des effectifs,

Sous réserve de l'avis favorable du CST en date du 12 novembre 2026,

Afin de permettre le bon fonctionnement et la continuité des services, il est proposé de procéder à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression d'un emploi de responsable d'hébergement ouvert dans le cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux à temps non complet (28h/semaine) et création un emploi de directeur(trice) d'EHPAD dans le cadre d'emploi des cadres de santé paramédicaux à temps complet

- A compter du 1er mars 2027, suite au départ en retraite d'un agent, suppression d'un emploi de directeur(trice) d'EHPAD à temps complet

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200044089-20261104-CA_2026_058-DE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait et délibéré, à Lannion les, jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Le Président,
Gervais EGAULT.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le..... 17 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC/CIAS
le.....17 NOV. 2026

Le Président,
Gervais EGAULT.